

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 50 (1905)
Heft: 3

Artikel: De la réorganisation de l'artillerie de position
Autor: Fornerod, G.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-338304>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

DE LA RÉORGANISATION

DE

L'ARTILLERIE DE POSITION

Nous admettons à priori que les dernières guerres ont démontré la nécessité de posséder des batteries armées de puissantes bouches à feu, pour permettre à l'infanterie d'atteindre son but, préparer et soutenir sa marche en avant, car les batailles seront le plus souvent de véritables attaques de positions très fortes. La discussion ne saurait donc porter actuellement sur l'utilité d'une artillerie de position, mais uniquement sur la manière dont cette artillerie sera employée, armée et organisée.

* * *

Au sujet du rôle de l'artillerie lourde, les idées sont très divergentes. Il ne pourrait en être autrement, car il ne saurait être question de critères sûrs et absolus permettant de préciser l'emploi tactique des batteries lourdes ; les leçons de l'expérience font défaut.

Devons-nous borner le rôle de l'artillerie lourde à l'occupation et à la défense de positions préparées à l'avance, ou doit-elle être plus mobile de façon à pouvoir prêter dans l'action son appui à l'artillerie de campagne ? Certains auteurs expriment l'avis qu'une grande bataille se composera d'un ensemble d'actions de front et d'un large mouvement tournant ; qu'il y aura dans ces opérations une série de rencontres, de combats partiels, si bien que la bataille durera plusieurs jours et que ce ne sera que dans les dernières et décisives périodes de la lutte que la grosse artillerie trouvera son emploi ; qu'ainsi elle aura le temps d'arriver sur le champ de bataille. Cette opinion renferme l'idée que les batteries d'artillerie lourde ne doivent être mises en action que pour la réalisation d'un but bien déterminé et absolument décisif.

D'autres écrivains considèrent l'artillerie lourde comme un simple renfort de l'artillerie de campagne et estiment que son emploi doit être à peu près identique, sauf la différence inhérente au caractère de chacune d'elles en ce qui concerne l'efficacité et la mobilité. En un mot, que la tâche de l'artillerie lourde est de suppléer et d'aider dans son œuvre l'artillerie de campagne. Dans l'attaque, couvrir et soutenir la première période d'avancement, préparer la voie à l'artillerie de campagne comme celle-ci la prépare à l'infanterie ; utiliser la grande portée et puissance des canons pour une décision plus rapide du combat d'usure, protéger le flanc des troupes chargées d'exécuter le mouvement tournant ; coopérer avec l'artillerie de campagne dans l'accomplissement des tâches qui lui sont confiées.

Dans la défense, obliger l'agresseur à se déployer plus tôt qu'il ne voudrait et à exécuter des mouvements tournants plus étendus, empêcher l'artillerie ennemie de se mettre en position à une distance efficace, rendre plus énergique l'action du défenseur au moment de l'attaque, soutenir les premiers mouvements que l'artillerie de campagne exécute pour la contre-attaque ou la poursuite.

Sans vouloir faire de l'artillerie de position une artillerie de campagne lourde, nous estimons que les idées au sujet de son emploi ont subi un changement profond, qu'il ne peut plus être admis qu'elle est bonne exclusivement pour l'occupation de positions préparées à l'avance. Au contraire l'artillerie de position doit tendre à devenir de plus en plus mobile et l'on doit envisager les cas où elle entrera en ligne avec l'artillerie de campagne, sans se faire cependant aucune illusion et se figurer qu'elle puisse être étroitement liée à celle-ci.

* * *

Si l'existence d'une artillerie lourde est généralement admise, la controverse persiste quant à l'espèce et au calibre des bouches à feu à adopter. La plupart voudraient des canons et des obusiers, accordant à ces derniers une plus grande importance.

D'autres admettent que seuls les obusiers sont efficaces pour démonter des canons, battre des ouvrages en terre ; qu'ils sont la seule bouche à feu qui puisse balayer les tranchées et atteindre des buts couverts, que le canon est, dans la règle, efficace seulement avec le tir à shrapnels contre des buts mobiles, à dé-

couvert ; que contre des tranchées bien construites, son tir est presque nul, que la grêle de balles de ses shrapnels passe sans faire de mal par-dessus la tête des troupes retranchées, ou bien est arrêtée par l'abri qui les couvre et qu'elle ne produit comme effet que celui d'inviter les défenseurs à se tenir mieux à couvert.

L'artillerie de l'attaque a pour but, avant tout, de rendre possible à l'infanterie de s'avancer ; elle doit réduire au silence l'artillerie de l'adversaire, chasser son infanterie hors des tranchées, hors des positions couvertes. L'obusier sera d'un emploi plus efficace que le canon qui n'agira que comme renfort de l'artillerie de campagne, surtout aux grandes distances, en constituant derrière elle une deuxième ligne de feu.

Dans la défensive, l'artillerie a pour tâche de repousser l'infanterie qui s'avance, et, dans ce but, le tir à shrapnels du canon sera plus utile. Il faudra néanmoins avoir recours aux obusiers pour répondre à ceux des assaillants, pour atteindre l'infanterie qui s'avance en profitant des abris que lui offre le terrain.

En résumé l'obusier est plus spécialement une pièce d'attaque, le canon une pièce de défense, et, par là même, il est nécessaire de posséder les deux espèces de bouches à feu, car même des troupes dans l'offensive pourront, à un moment donné, être obligées à la défensive.

En ce qui nous concerne, il semble qu'on a, comme à plaisir, pris à tâche d'encombrer le parc de l'artillerie de position, aussi estimons-nous que nous devons arriver à simplifier notre armement actuel et ne plus avoir que des canons lourds et des obusiers.

* * *

Plus grande mobilité et simplification de l'armement, voilà où nous devons tendre.

Comment y arriver ? En modifiant notre organisation qui ne correspond plus à ce que l'on est en droit d'attendre de l'artillerie de position.

Les canonniers sont astreints à étudier le maniement de trois genres de bouche à feu, les canons de 12 cm., de 8 cm. et les mortiers. Qu'en résulte-t-il ? C'est qu'avec le temps dont on dispose, on n'arrive que difficilement à les former convenablement et que n'étant pas astreints au service d'un genre de pièce déterminé, ils s'y intéressent moins et conséquemment connaissent moins leur matériel.

La première réforme à opérer est que chaque homme ne soit instruit qu'à un seul calibre ; il faut, à cet effet, former des batteries distinctes de canons et d'obusiers.

Une fois ces batteries formées, il sera nécessaire de constituer des attelages suffisants et répartis par batteries, car il ne pourra plus être question, si l'on veut tant soit peu de mobilité, de laisser, comme actuellement, 150 chevaux pour le transport de 115 voitures lourdes (bouches à feu, caissons, etc.) sans compter le matériel de plateformes et autres accessoires.

Nous arrivons ainsi aux conclusions adoptées le 12 février dernier à Olten, par les officiers d'artillerie de position :

1^o L'organisation de l'artillerie de position (pour autant que celle-ci n'est pas attachée aux forts), doit être modifiée de façon à ce qu'elle puisse mieux appuyer l'armée de campagne.

2^o L'artillerie de position comprend des unités de canons lourds et d'obusiers organisées en batteries attelées.

3^o Ces unités forment des régiments d'artillerie à pied, se composant :

- a) D'un état-major de régiment ;
- b) De groupes d'artillerie à pied ;
- c) De compagnies de parc.

4^o Les batteries ne seront composées que de troupes de l'élite, les compagnies de parcs de troupes de landwehr.

G. F.

